

Elaboration de 5 PPRN à Mayotte (communes de Acoua, Bandraboua, Chiconi, Dembeni et Mtzamboro)

Commune de MTSAMBORO

Phase 2: Caractérisation des enjeux « ponctuels » et « zonaux »

Note de présentation des Aléasde Présentation aux Communes et Concertation du 17 juin 2016

Réf. RE10-060/Phase2/Enjeux/Version 1

Juin 2016

MANDATAIRE - Hydraulique
HYDRETUDES
Agence Océan Indien



Résidence Les Kréolies,
8-10 rue Axel Dorseuil
97410 SAINT PIERRE
Tel : 0262 96 82 45
Fax : 0262 32 69 05

contact.reunion@hydretudes.com

CO-TRAITANT
Mouvement de terrain
SEGC



8 avenue Rivière des Galets
97460 SAINT PAUL

Tél. : 0262.45.50.17
Fax : 0262.22.50.01
bet.segc@wanadoo.fr

CO-TRAITANT Local
Mouvement de terrain
SEGC Mayotte



BP 1412
97 600 MAMOUDZOU

Tel : 0269.61.70.73
Fax : 0269.62.77.44
segc.mayotte@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE RÉUNION				
Commune :	Mtsamboro	Animateurs :	Charlotte Mucig (DEAL/SEPR/URN)	
Rédacteur :	Léo MÜLLER	Entité :	SEGC MAYOTTE	
Ordre du jour :	- Validation des modifications des cartes d'enjeux ; - Discussion sur les cartes d'aléa ; - Précision sur la suite du protocole des PPR.			
Date et heure :	17/06/2016 à 10h48	Lieu :	Bureau du Maire de Dembéné	Durée : 1h24
Participants (6 personnes) :				
. DEAL de Mayotte				
- Melle. Charlotte MUCIG (Chef d'unité Risque naturels – DEAL)				
- M. Gael MARTI (DEAL-SEPR/Unité Risques Naturels)				
. HYDRETTUDES/SEGC				
- M. Léo MÜLLER (SEGC MAYOTTE - Ingénieur Risques Naturels)				
. Mairie de Mtsamboro				
- M. Colo HAROUNA (Maire de la Commune)				
- M. Alibacar SAID-TOTO (6 ^{ème} adjoint au Maire)				
- M. Hachime SOIBIRDINE (Directeur des services techniques)				

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS
Déroulement de la réunion :
<p>La réunion a consisté en un échange ayant abordé les points déclinés ci-dessous. La chronologie des thèmes abordés lors de la réunion est respectée au maximum du possible.</p> <p>Lors de la précédente réunion, une carte d'aléa glissement de terrain annotée par les techniciens de la Mairie de Mtsamboro nous a été transmise. Elle fait état de remarques concernant certaines zones d'aléas contestés par la Commune.</p>
Discussion sur les cartes d'aléa :
<p>La réunion débute directement par une discussion sur le cas spécifique du quartier de Founbouni qui présente des indices de glissements actifs. Ce quartier a fait l'objet d'une étude du BRGM concluant à un sur-classement en aléa fort de glissement de terrain.</p> <p>Pour ce faire, Mlle. Mucig présente aux interlocuteurs les deux extraits de cartes d'aléa glissement de terrain de la zone illustrant l'avant et l'après sur-classement.</p> <p>Quelques éléments techniques sont énoncés. Cependant, il est indiqué par M. Marty qu'en l'état actuel, l'étude de ce glissement n'est pas assez avancée pour statuer sur la possibilité de mettre en œuvre des ouvrages pour sécuriser le quartier. A fortiori, le chiffrage et le type de sécurisation ne peut être proposé aux services de la Mairie. Cela provient du fait que la profondeur du glissement n'est pas connue. Il est signalé qu'une étude complémentaire devra être effectuée pour obtenir cette donnée.</p> <p>Une discussions s'en suit concernant le rôle des circulations d'eau dans ce glissement.</p> <p>M. Said-toto questionne la DEAL et le groupement sur l'historique de ce glissement. Il lui est répondu que des indices de glissements (fissures et décrochements) ont été observés depuis de nombreuses années dans la zone, mais que l'événement cyclonique Hélène a marqué un point d'accélération significatif dans l'apparition des désordres.</p> <p>Le sujet étant clos, la question des remarques concernant la carte d'aléa mouvement de terrain est abordée et peut être résumée comme ci-après :</p>

Remarques de la Mairie	Réponses du groupement
Concernant les zones de chutes de blocs.	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones cartographiées en chute de blocs ne présentent pas nécessairement des blocs à leur surface, mais peuvent être situées dans la zone de propagation définie (angle de 26° et 32° par rapport au sommet de la barre rocheuse). - Les aléas chutes de blocs sont prépondérants vis-à-vis des aléas mouvement de terrain.
Concernant les zones de mouvement de terrain.	<ul style="list-style-type: none"> - Les aléas forts de mouvement de terrain suspects ont été vérifiés points par points (pente et nature du sol). - Les aléas forts présentent une bande de sécurité dans le sens de la propagation du glissement.
Concernant le cas particulier du lotissement HASSEKOU.	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude de dclassement réalisée par SEGC MAYOTTE n'a pas été prise en compte. La DEAL va étudié l'opportunité d'intégrer cette étude et le cas échéant de modifier les aléas en conséquence
Concernant le cas particulier du projet de Lycée.	<ul style="list-style-type: none"> - Trois possibilités sont évoquées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déplacement du projet dans une zone sans risque. ➤ Réalisation d'une étude dont les conclusions déclasseraient les aléas présents sur la zoneavant la fin de la phase de consultation du PPRN. ➤ Réalisation d'une étude demandant des ouvrages de protection et réalisation de ces ouvrages avant la fin de la phase de consultation du PPRN.

Une discussion à lieu au cours de laquelle le sujet du projet de Lycée est longuement abordé. Il s'agit d'un projet très important pour la Mairie de Mtsamboro.

M Soibirdine indique que la Mairie ne va pas contester plus longuement la carte d'aléa, mais il marque la désapprobation de la Mairie quant au manque de concertation en amont et au manque de prise en compte du contexte spécifique de Mayotte en générale et de la Commune de Mtsamboro en particulier.

L'impact de la carte d'aléa sur la Commune de Mtsamboro, sera difficile à gérer vis-à-vis des populations d'administrés, nous indiquent les représentants de la Mairie. Il est convenu qu'un travail important d'information du grand public sera nécessaire.

Par la suite, le cas d'un projet de plateau sportif au centre du village d'Hamgago est abordé. Ce projet tient particulièrement à cœur au Maire de Mtsamboro mais doit être adapté du fait de sa situation en aléa de submersion marine et de la proximité d'une ravine. De la même manière, d'autres points particuliers sont abordés comme la cas d'une STEP à proximité de la plage de Jiwa.

Enfin, le thème des financements pouvant être obtenus par les Communes liés à la validation des PPR, est traité notamment, le fonctionnement des fonds Barnier. En outre, un échange s'en suit concernant le cas des maisons sans assurances en cas d'événement exceptionnel.

Discussion sur les cartes d'enjeux :

Les cartes d'enjeux modifiées sont présentées aux interlocuteurs représentants de la Mairie de Mtsamboro et complétées par des explications techniques notamment concernant les zones de tâches urbaines et les zones de projets.

Les cartes sont analysées par les représentants de la Mairie et quelques cas de terrains particuliers sont abordés.

La discussion se poursuit sur l'intégration des données du PCLHI dans le cadre des cartes d'enjeux.

M. Marty, indique que la réglementation des PPR en cours de réalisation par la DEAL sera vraisemblablement plus souple dans les zones urbaines que ne l'ait le règlement actuel. Quelques exemples concrets sont énoncés.

En marge de la réunion :

La DEAL précise que dans le cas d'études contradictoires vis-à-vis des zonages d'aléa dans le cadre des PPR, les procédures de sécurisations préconisées par ces études devront être mise en œuvre avant la fin de la phase de consultation du PPRN afin que celles-ci soient prises en compte.

N.B. : La version numérique des cartes d'enjeux modifiées a été transmise par le groupement, le 20 juin 2016 par mail.